

Fourmidor®

1 – DESCRIPTIF DU PRODUIT

Fourmidor – AMM n° FR 2015-0011 – Détenteur de l'AMM : BASF France S.A.S – Division Agro

Fourmidor permet de détruire les fourmières des espèces communes de fourmis. Il est plus particulièrement efficace contre les fourmis noires (*Lasius niger*) de la sous-famille des Formicinae, la fourmi d'Argentine (*Linepithema humile*), la fourmi invasive des jardins (*Lasius neglectus*), la fourmi erratique (*Tapinoma erraticum*) et la fourmi des pavés (*Tetra- morium caespitum*). Fourmidor agit par contact et ingestion à très faible dose sur les adultes et les larves (trophallaxie). Fourmidor doit être utilisé, exclusivement par des professionnels :

- autour des bâtiments (terrasses, murs, dallages...),
- à l'intérieur des bâtiments.

1.1 – Usages autorisés

Cibles	Domaine(s) d'utilisation	Dose et mode d'emploi	Méthode d'application
Fourmi noire (<i>Lasius niger</i>) Fourmi argentine (<i>Linepithema humile</i>) Fourmi invasive des jardins (<i>Lasius neglectus</i>) Fourmi erratique (<i>Tapinoma erraticum</i>) Fourmi des pavés (<i>Tetramorium caespitum</i>) contre adultes et larves par trophallaxie	A l'intérieur et autour des bâtiments	Jusqu'à 3 gouttes tous les mètres sur les passages des fourmis (1 goutte pèse environ 0,03 g et à un diamètre de 3-4 mm). A l'extérieur jusqu'à 3 gouttes dans une boîte appât et une boîte d'appât tous les mètres, si cela n'est pas possible placer le produit dans des fissures ou des crevasses dont le diamètre n'excède pas 5 mm.	Appât insecticide prêt à l'emploi sous forme de gel à positionner à l'aide d'un pistolet

2 – MODE D'ACTION

Grâce à l'appât extrêmement attractif, le produit est absorbé par les ouvrières, puis redistribué comme aliment à la reine et aux larves dans leurs nids retranchés non accessibles aux traitements insecticides administrés sous forme de pulvérisation ou de brouillard. La substance active entraîne la mort des fourmis en perturbant le fonctionnement du système nerveux (action sur les récepteurs canaux GABA-A).

3 – INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

3.1 – Conditions d'applications

Méthode(s) d'application : Appât prêt à l'emploi sous forme de gel en cartouche.

Les cartouches sont conçues pour être utilisées avec un pistolet d'application adapté muni d'un embout.

Un embout est fourni avec la cartouche

Le produit est un appât sous forme de gel liquide : les applications ne nécessitent qu'une légère pression sur la gâchette du pistolet.

En extérieur, utiliser le produit uniquement dans des boîtes d'appât. Lorsque l'utilisation de boîtes d'appât n'est pas réalisable, les applications sont alors possibles dans les fissures et crevasses d'un diamètre de 5 mm maximum.

Le produit contient du fipronil qui est dangereux pour les abeilles.

Lorsqu'il est utilisé en intérieur, le gel peut être placé directement au moyen d'un pistolet d'application, sans avoir recours à une boîte d'appât.

Durée moyenne du traitement : de 1 à 4 semaines.

Délai d'action : environ 3 heures après ingestion de l'appât.

Fréquences d'application :

En cas de présence de fourmis après une semaine, si l'appât a été totalement consommé, renouveler l'application.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION :

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions fournies.
- Respecter les doses d'emploi du produit.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- Appliquer le produit dans des zones à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur (ex : ne pas placer sous un radiateur).
- Pour optimiser l'efficacité du traitement, respecter les bonnes pratiques d'hygiène : supprimer ou empêcher l'accès à toutes les sources de nourriture. L'appât doit être la principale source de nourriture disponible pour les fourmis.

Recommandations pour la prévention de la résistance :

- Prévenir le responsable de la mise en marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser le produit en continu.

Mesure de gestion de risque :

- Ne pas appliquer dans des zones accessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie ou autres animaux non-cibles afin de limiter les risques d'empoisonnement.
- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Ne pas détériorer la cartouche même une fois vide.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec les animaux de rente.
- Appliquer uniquement en zone couverte sur une surface imperméable, dans des zones non susceptibles d'être mouillées (protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations).

Instructions de premiers soins :

- **En cas d'ingestion** : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- **En cas de contact avec la peau** : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- **En cas de contact avec les yeux** : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- **En cas de troubles de la conscience** : placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage ou la notice à disposition.

Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage :

- A la fin de la campagne, collecter les restes, collecter les restes de produit avec du papier absorbant en vue de leur élimination.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tous les déchets de produit dans le circuit de collecte approprié (ex: déchèterie).
- Ne pas se débarrasser du produit dans les canalisations (égvier, toilettes etc...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales:

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas stocker à une température supérieure à 35°C.

Stocker à l'abri de la lumière.

Le produit peut être conservé 2 ans à compter de la date de fabrication.

4 – MISE EN ŒUVRE ET BONNES PRATIQUES

4.1 – En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (**18 ou 112**) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

5 – AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle du texte de l'étiquetage est interdite.